

La MRAE et la DDT propose de réduire la demande d'autorisation de 40 ans à 20 ans compte-tenu de **l'incertitude sur l'évolution des débits** dans le contexte de changement climatique. Le pétitionnaire justifie cette durée par la centrale vieillissante qui pourrait nécessiter des coûts d'entretien supplémentaires. Il précise qu'il est difficile d'estimer l'évolution des débits mais a estimé les pertes de débits sur le BV de l'Isère à Moûtiers entre 1980 (environ perte de 0,19% du module par an) et "cette dynamique a été prise en compte pour cette demande de renouvellement mais ne remet pas en cause la viabilité de ce projet". Il propose cependant de produire une "évaluation des conséquences de l'installation sur le milieu naturel soit réalisée 20 ans après l'obtention du renouvellement d'autorisation, avec une possibilité d'adaptation de la gestion de la centrale en fonction des conclusions de l'étude". Au vu des incertitudes liées aux débits, **une autorisation de 20 ans renouvelable nous semble une échéance justifiée.**

FNE Savoie exprime un avis favorable à ce projet sous réserve de la réduction de l'autorisation à 20ans.

Pour FNE SAVOIE,
Marc Peyronnard

